

Politique du bulletin Entre-Nous

Septembre 2009

Identité

Depuis 1997, le bulletin Entre-Nous est le bulletin d'information du secteur B - Rouyn-Noranda AREQ (association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec).

Tirage

Le bulletin s'adresse aux membres du secteur. Il est publié à raison de 3 numéros par année, soit au début d'octobre, de février et de juin.

Les dates de tombée sont inscrites à la dernière page du bulletin. Les textes reçus après la date de tombée d'un numéro ne seront pas publiés dans ce numéro.

Contenu et priorités

Entre-Nous privilégie l'information touchant:

les orientations, le plan d'action et les revendications de l'Association;

les activités propres au secteur ou soutenues par celui-ci tant au niveau national que régional ou sectoriel.

Entre-Nous se réserve le droit de refuser la publication de tout article ne respectant pas les orientations de l'Association.

Les textes, une fois déposés au bulletin Entre-Nous, deviennent la propriété du bulletin.

Contenu et Rubriques

Les auteurs assument l'entière responsabilité de leurs articles qui doivent être signés. Les opinions ne doivent pas porter préjudice à la réputation de quiconque.

Le bulletin se réserve le droit de refuser les articles de nature sexiste, raciste ou tendant à manquer au respect envers les lectrices et lecteurs du bulletin.

Responsable politique

L'équipe du bulletin travaille de concert avec la présidence du secteur, responsable du dossier au niveau du C.D. Celle-ci assure la planification et le suivi du bulletin.

Traitement des plaintes

Toute plainte concernant l'application de cette politique doit être adressée à la responsable politique. Dans l'éventualité où la personne plaignante juge que les explications fournies par la responsable politique ne sont pas satisfaisantes, elle peut adresser une plainte par écrit au comité directeur qui décidera, en dernière instance, du bien-fondé de la plainte et des suites à y donner.